

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de stabilisation de talus riverain le long de la
rivière Richelieu entre la rue Bernard-Pilon et l'autoroute 20
sur le territoire de la ville de Beloeil
par la Ville de Beloeil**

Dossier 3211-02-292

Le 14 novembre 2018

**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de stabilisation de talus riverain le long de la rivière Richelieu entre la rue Bernard-Pilon et l'autoroute 20 sur le territoire de la ville de Beloeil par la Ville de Beloeil répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation à la ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2014-09-15	Réception de l'avis de projet
2014-09-29	Délivrance de la directive
2016-02-03	Réception de l'étude d'impact
2016-04-06	Transmission de la première série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2017-02-21	Réception de l'addenda no 1
2017-03-31	Transmission de la 2 ^e série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2017-07-18	Réception de l'addenda no 2
2017-10-06	Transmission d'une demande de précision (3 ^e série de questions et commentaires) à l'initiateur de projet
2018-09-19	Réception de l'addenda no 3
2018-11-09	Réception du dernier avis d'expert sur la recevabilité du projet

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet est situé sur le territoire de la Ville de Beloeil, en rive gauche de la rivière Richelieu, entre la rue Bernard-Pilon, au sud, et l'autoroute 20, au nord.

En raison de la présence d'infrastructures urbaines le long de la rue Richelieu (route 223), la Ville de Beloeil a entrepris, au début des années 2000, le suivi de la stabilité des talus riverains sur environ 6 km, entre la rue Bernard-Pilon et l'autoroute 20, afin d'identifier les sections qui pourraient nécessiter une intervention. À la suite de la crue exceptionnelle de 2011, la Ville a entrepris une inspection visuelle des berges afin d'établir les sections les plus vulnérables. L'inspection visuelle de la berge a été effectuée de la rue Bernard-Pilon à la rue Serge-Pépin (5 700 m).

L'inspection réalisée a permis de catégoriser les berges selon le degré d'urgence pour la stabilisation. À partir de cette classification, la Ville de Beloeil prévoit, dans un premier temps, des travaux de stabilisation prioritaires sur 300 m linéaires de rive répartis en sept sites. Étant donné que l'érosion à ces endroits peut affecter des résidences habitées ainsi que la rue Richelieu et ses infrastructures, la Ville doit entreprendre des travaux de protection contre l'érosion rapidement afin de protéger les berges contre les effets de cette érosion.

Pour les sept sites nécessitant des travaux de stabilisation prioritaires, les travaux prévus visent essentiellement à protéger la rive de l'érosion fluviale en ajoutant une protection de pierres concassées et calibrées sur une membrane de géotextile. Cet enrochement de protection contre l'érosion devrait être réalisé en commençant à la base du talus avec de la machinerie située en haut de talus afin de minimiser les impacts dans le lit de la rivière.

Dans un deuxième temps, 17 autres sites totalisant environ 2 215 m linéaires de berge, ont été identifiés par l'initiateur comme nécessitant des travaux de stabilisation à moyen terme. Ces travaux visent la consolidation du talus par l'utilisation du génie végétal. Étant donné que le talus des berges à ces endroits ne peut être reprofilé en raison de la présence de la route et du lit de la rivière, la Ville de Beloeil planifie l'utilisation du génie végétal avant que la pente des berges ne devienne trop abrupte pour que le génie végétal puisse être utilisé adéquatement.

Les interventions devraient être réalisées au cours des dix années suivant l'autorisation du projet. Les travaux seront réalisés en fonction de l'urgence d'intervenir et de la disponibilité des budgets. Les travaux urgents devraient être réalisés au cours des deux premières années du projet et les sites considérés à surveiller devraient être stabilisés durant les années subséquentes.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCC ainsi que les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise l'Estrie et de la Montérégie;
- la Direction de l'expertise hydrique;
- la Direction de l'expertise en biodiversité;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère des Transports;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- VILLE DE BELOEIL. *Stabilisation de talus riverain le long de la rivière Richelieu entre la rue Bernard-Pilon et l'autoroute 20 à Beloeil – Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Rapport principal et annexes*, par Stantec, janvier 2016, totalisant environ 335 pages incluant 11 annexes;
- VILLE DE BELOEIL. *Stabilisation de talus riverain le long de la rivière Richelieu entre la rue Bernard-Pilon et l'autoroute 20 à Beloeil – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda – Réponses aux questions et commentaires du 26 avril 2016*, par Stantec, février 2017, totalisant environ 162 pages incluant 5 annexes;
- VILLE DE BELOEIL. *Stabilisation de talus riverain le long de la rivière Richelieu entre la rue Bernard-Pilon et l'autoroute 20 à Beloeil – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda II – Réponses aux questions et commentaires du 31 mars 2017*, par Stantec, juillet 2017, totalisant environ 106 pages incluant 3 annexes;
- VILLE DE BELOEIL. *Stabilisation de talus riverain le long de la rivière Richelieu entre la rue Bernard-Pilon et l'autoroute 20 à Beloeil – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda III – Réponses aux questions et commentaires du 6 octobre 2017*, par Stantec, septembre 2018, totalisant environ 52 pages incluant 2 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée de septembre 2014. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat de la ministre annonçant le début de la période d'information et de consultation publique qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION À LA MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publique.



Guillaume Thibault, M.Sc. Eau, M.Sc. Biologie végétale

Chargé de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels